



## Commission des finances et des affaires générales

### 5 - Administration générale

#### Subventions pour congrès, colloques et autres manifestations

#### Rapport n° CP/2011/149

#### Service gestionnaire :

Service des finances

#### Résumé :

Le présent rapport concerne quatre demandes de subventions présentées par des associations pour l'organisation de congrès, colloques et autres manifestations ainsi que deux subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2011.

#### **N° 1 – Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale (A.F.P.E.N.)**

Le XXIIème congrès national de l'AFPEN se tiendra pour la première fois à Strasbourg, au Palais de la Musique et des Congrès, du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre prochain sur le thème « Temps d'enfances » - temps de transmission, transmission de savoirs.

Cette manifestation se tient tous les deux ans et le dernier congrès a eu lieu en 2009 à Clermont-Ferrand.

Ce congrès, traditionnellement placé sous le haut patronage du Ministre de l'Éducation Nationale, propose de s'arrêter sur les « temps d'enfances » en déployant la question de la transmission au regard de la construction psychique infantile.

Le programme prévoit une réunion des délégués départementaux, l'assemblée générale des adhérents, des conférences et une table ronde sur le thème « Enfant de l'école : enfant d'aujourd'hui, citoyen de demain, quels enjeux de transmissions dans une société en quête de sens ? ».

800 participants sont attendus à cet événement venant de la France entière (chercheurs, praticiens reconnus sur le plan national et international, et professionnels de l'enfance - psychologues de la fonction publique et libéraux, psychiatres, personnels de consultation médicaux psychologiques, éducateurs, orthophonistes, enseignants, étudiants...)

L'AFPEN est une association professionnelle fondée par les psychologues scolaires en 1962. Elle se propose de développer les échanges entre professionnels, tant en France qu'à l'étranger, en soutenant les recherches, en jouant un rôle d'information et de formation et en encourageant les initiatives pour faire connaître et reconnaître la profession de psychologue dans l'institution scolaire.

L'AFPEN (siège national) a confié l'organisation logistique et financière du congrès à la délégation AFPEN 67.

Les dépenses prévisionnelles sont chiffrées à 120 200 € dont :

- Location PMC (salles, vestiaires, techniciens, stands)	41 000,00 €
- Location salle AG + réunions des délégués	1 000,00 €
- Maquette, impression, graphisme, imprimeur	7 000,00 €

- Prise en charge des intervenants (déplacements, hôtels, défraie- ments, restauration)	14 000,00 €
- Actes du congrès	12 500,00 €
- Remboursements avances AFPEN et AFPEN 67	6 600,00 €
- Frais divers (pauses café, pot de clôture, routage plaquettes, actes, secrétariat, matériel, fleurs, convivialités,...)	21 100,00 €
- Valorisation du bénévolat, soirée de clôture	17 000,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>120 200,00 €</b>

Les recettes prévues :

- Frais d'inscription	50 000,00 €
- Association de psychologie scolaire Alsace	1 600,00 €
- FAC laboratoire EA 3071 SOPSY	500,00 €
- Partenariats	10 500,00 €
- Avances AFPEN et AFPEN 67	6 600,00 €
- Ville de Strasbourg	10 000,00 €
- CUS	8 000,00 €
- Conseil Régional d'Alsace	8 000,00 €
- Conseil Général	8 000,00 €
- Valorisation du bénévolat, soirée de clôture	17 000,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>120 200,00 €</b>

Le montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Général s'élève à 8 000 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 8 000 €.

## **N° 2 – Association « Regards d'Enfants »**

L'association « Regards d'Enfants » organise le 1<sup>er</sup> salon européen de la jeunesse et des droits de l'homme au Palais de la Musique et des Congrès à Strasbourg du 19 au 21 mars, sous le patronage du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

L'idée centrale de cette manifestation est d'inviter les enfants et les jeunes à se faire les promoteurs et les ambassadeurs des Droits de l'Homme auprès d'un large public. Le thème retenu cette année est la lutte contre les discriminations.

En amont du salon, des classes et des groupes d'enfants et de jeunes de divers pays européens participent à un concours intitulé « Photographie-moi les Droits de l'Homme ». Ce concours donnera lieu à une exposition et à un vernissage à l'ouverture du salon.

Cet événement devrait rassembler entre 1 000 et 1 500 personnes dont 800 enfants sont déjà inscrits.

Cette association est une association humanitaire ayant pour but l'information, la formation et d'une façon générale l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme. Elle vise à transmettre des valeurs essentielles à la vie en communauté, comme le respect et l'écoute de l'autre, et sensibiliser les enfants aux Droits de l'Homme.

Le budget prévisionnel se présente ainsi :

### **DEPENSES**

- Location de locaux	48 590,00 €
- Location de matériel	12 400,00 €
- Frais d'hébergement des intervenants	13 400,00 €
- Frais de restauration des intervenants	8 960,00 €
- Frais de déplacement des intervenants	5 500,00 €
- Publicité, site internet	32 590,00 €

- Frais divers (matériel, équipements, T shirts, assurances, frais postaux, téléphone,...)	19 640,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>141 080,00 €</b>

### **RECETTES**

- Fonds propres de l'association	3 480,00 €
- Recette sur plaquettes	8 400,00 €
- Autres organismes privés (mécénat)	21 600,00 €
- Fonds européen de la jeunesse	7 600,00 €
- FEFA (Fondation Entente Franco-Allemande)	10 000,00 €
- Ville de Strasbourg	30 000,00 €
- Conseil Régional d'Alsace	30 000,00 €
- Conseil Général	30 000,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>141 080,00 €</b>

Cette association a bénéficié d'une subvention départementale de 5 000 € en 2008 pour le financement du colloque international intitulé « Regards d'enfants sur les droits de l'homme ».

Il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 €.

### **N° 3 – Association « Le Pont d'Amy »**

A l'occasion de son premier anniversaire et dans le cadre de la journée mondiale de la femme, l'association « Le Pont d'Amy » organise un forum intitulé « Les Trois Glorieuses » à Strasbourg du 8 au 10 mars.

Le Pont d'Amy est une association qui a pour mission de développer des programmes ainsi que des stratégies d'information, d'éducation et de communication en direction des jeunes dans le cadre d'un échange avec le Bénin, en vue de créer là-bas un centre d'information et d'orientation (prévention sexualité) couplé à une maison des jeunes.

L'association strasbourgeoise regroupe essentiellement des étudiants très engagés dans le fonctionnement et le développement de l'association. Pour mettre en œuvre leurs différentes actions, l'association joue l'approche fédérative et n'hésite pas à faire appel à des associations spécialisées dans les domaines ciblés, tel est le cas dans le projet « Les Trois Glorieuses » où les différentes associations bas-rhinoises intervenant sur la question des droits des femmes et de la prévention, éducation à la sexualité sont associées.

Concernant le projet des « Trois Glorieuses », il s'agit de mettre en place trois jours de rencontres pour croiser les regards entre le Bénin et la France, autour de la question des droits des femmes et de la prévention de la sexualité. Cette initiative jeune va se dérouler dans différents lieux de la Ville avec la participation de partenaires locaux et l'implication d'une dizaine de classes scolaires et de jeunes de la population locale, notamment celle concentrée dans la tranche d'âge 12-25 ans.

Les dépenses prévisionnelles sont chiffrées à 19 097 € dont :

### **DEPENSES**

- Locations (salles, chapiteau) + installation et chauffage	4 962,00 €
- Location matériel de sonorisation	3 230,00 €
- Prise en charge d'un intervenant (déplacement, hôtel, restauration)	2 100,00 €
- Rémunérations (groupes d'artistes, conteur)	2 200,00 €
- Réalisation du web documentaire (valorisation)	1 350,00 €
- Frais divers (frais postaux, téléphone, affiches, publicité, sécurité, électricité, vidéo-projecteur, transports locaux,	

réception, assurance, imprévus....) 5 255,00 €  
**TOTAL :** **19 097,00 €**

Les recettes attendues :

- Programme Européen Jeunesse en Action	7 800,00 €
- Commission d'aides aux projets étudiants (CAPE) du service de la vie universitaire et du CROUS de Strasbourg	1 700,00 €
- Association Anahita (Prix Shirin Ebadi)	3 000,00 €
- Recettes propres	97,00 €
- Fonds d'aide aux associations étudiantes (LMDE) (subvention acquise)	1 000,00 €
- Université de Strasbourg (dons en nature sous forme d'attribution d'espaces et de locaux) – subvention acquise	1 000,00 €
- Ville de Strasbourg	1 500,00 €
- Conseil Régional d'Alsace	1 500,00 €
- Conseil Général	1 500,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>19 097,00 €</b>

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 €.

#### **N° 4 – Association AQUAEME (Association d'Etudiants de l'Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES))**

En 2010, la première édition de l'événement « A l'eau la terre ? Ici Strasbourg ! » a été un véritable succès et a permis de sensibiliser près de 3 500 personnes de divers horizons aux problématiques de gestion de la ressource en eau face à l'augmentation de la population.

Forte de ce succès, l'association Aquaeme souhaite continuer ce travail d'information auprès du grand public en abordant, dans une nouvelle édition « A l'eau la terre ? Ici Strasbourg ! » la thématique suivante : « Inondations : êtes-vous concernés ? », du 17 au 21 mars à différents endroits de la ville.

Tout comme l'année passée, cette manifestation concorde avec la journée mondiale de l'eau le 22 mars, qui sert de véritable moteur à l'événement.

Afin d'attirer la plus large audience possible dans cet espace d'information et de réflexion, Aquaeme organise un ensemble de manifestations telles que conférences, actions d'éducation à l'environnement, exposition photos, festival de projections cinématographiques, visites, concerts et spectacles de danse.

« A l'eau la terre ? Ici Strasbourg » est une occasion pour :

- sensibiliser le public aux risques majeurs d'inondations, mais aussi au lien vital qui unit l'homme et l'eau ;
- faire rayonner le département du Bas-Rhin au niveau national et international comme un territoire exemplaire au niveau de sa politique de gestion de l'eau et du risque qui y est associé ;
- présenter au public les mesures prises pour leur protection, à l'heure où de nombreuses et dramatiques inondations ont lieu dans le monde entier ;
- informer des bénéfices également liés aux inondations, comme la fertilisation des terres et la préservation de certains types d'écosystèmes.

Pour que cet événement soit un succès, l'association souhaite fédérer autour de ce projet le plus grand nombre de partenaires possibles : collectivités, structures d'éducation, associations, artistes ... tous les acteurs impliqués dans la préservation du patrimoine environnemental.

Le budget prévisionnel se présente ainsi :

### **DEPENSES**

- Conférences (frais d'interprétation, indemnisation des intervenants, restauration des intervenants)	19 000,00 €
- Spectacles (créations de danses et compteur)	24 000,00 €
- Cinéma (participation aux entrées)	3 000,00 €
- Communication (création et impression des affiches, des flyers, frais de téléphone, de publication et impression)	14 000,00 €
- Logistique (location de salles, hébergement, déplacements, ...)	19 000,00 €
- Frais divers (droits d'auteur, assurances, fournitures, entretien, imprévus, ...)	7 000,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>86 000,00 €</b>

### **RECETTES**

- Mécénat – partenaires privés	24 000,00 €
- CUS	15 000,00 €
- Ville de Strasbourg	3 000,00 €
- Conseil Général	10 000,00 €
- Région Alsace	7 000,00 €
- ENGEES	6 000,00 €
- Agence de l'eau Rhin-Meuse	6 000,00 €
- DREAL Alsace	5 000,00 €
- Université de Strasbourg	4 000,00 €
- Ville de Schiltigheim	3 000,00 €
- SDEA	3 000,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>86 000,00 €</b>

Une participation financière de 10 000,00 € est sollicitée de notre assemblée.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 7 000 €.

### **N° 5 – Association départementale des conjoints survivants (veuves et veufs) du Bas-Rhin**

Cette association demande le renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2011, afin d'assurer la continuité de ses activités dans le département.

Animé par des bénévoles, cet organisme a pour but le soutien moral et la défense des intérêts matériels et moraux des veuves et des veufs civils. Elle œuvre au quotidien pour accueillir, écouter, accompagner toute personne touchée par le veuvage et ses conséquences.

Leur objectif pour 2011 est de pouvoir continuer à participer aux journées de formation et d'études et d'organiser des réunions d'informations dans la région.

Le montant de la subvention sollicitée du Conseil Général n'est pas précisé mais l'association souhaiterait une augmentation du montant attribué en 2010 qui était de 1 800 €.

Depuis 1975, cette association bénéficie de subventions départementales et a obtenu 1 800 € par an depuis 2006.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 800 €.

#### **N° 6 – Association « Accueil des Villes Françaises » (AVF)**

L'Association « Accueil des Villes Françaises » demande le renouvellement de la subvention départementale au titre de l'exercice 2011 pour pouvoir poursuivre son effort de développement de ses activités et parfaire son rôle de développement dans la région.

Les Accueils des Villes Françaises présents dans 350 villes dont 18 en Alsace-Lorraine ont pour mission depuis plus de 35 ans de fournir à tous ceux qui déménagent, pour des raisons professionnelles ou personnelles, les moyens d'une intégration rapide dans leur nouvel environnement. A Strasbourg, l'association regroupe environ 160 familles.

Régulièrement, l'organisme prévoit des stages de formation pour les bénévoles en renouvellement permanent. Il souhaite aussi améliorer l'information auprès des adhérents en créant de nouveaux supports de communication via internet et autres.

Le budget prévisionnel s'établit à 12 106 € en dépenses et en recettes, compte-tenu des subventions escomptées à hauteur de 5 400 €, de la Ville de Strasbourg, du Conseil Régional d'Alsace, du Conseil Général et des entreprises privées.

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 2 000 €.

Je rappelle que cette association bénéficie de subventions départementales depuis 1974 et qu'elle a obtenu 1 500 € pour l'année 2010.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15435	65-6574-023	450 000,00 €	450 000,00 €	€

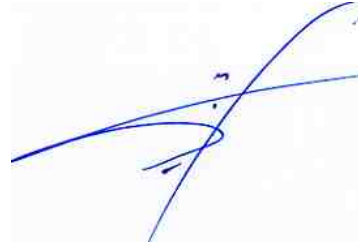
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

*Décide d'attribuer des subventions aux organismes ci-dessus (montants à déterminer).*

Strasbourg, le 25/01/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL